



SELARL KERISIT & DUCHALAIS

COMMISSAIRES DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE CONSTAT



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : **02 98 52 22 90**

**kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr**

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : **02 98 92 02 64**



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**LE DIX SEPT FEVRIER
DEUX MILLE VINGT CINQ
A 9 H 00**

A LA DEMANDE DE :

La COMMUNE DE PLOUHINEC

2 rue du Général de Gaulle
29780 PLOUHINEC

Représentée par son Maire, Monsieur Yvan MOULLEC et par Monsieur Philippe VAIREAUX, Responsable du Service Urbanisme

EXPEDITION

Lequel m'expose que :

Par arrêté du Maire en date du 16/01/2025, la Commune a engagé la procédure d'enquête publique pour la révision du plan local d'urbanisme. Cette enquête publique débute ce jour en mairie et se déroulera jusqu'au 21 mars 2025 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement, elle souhaite donc faire constater que les mesures de publicité et d'information prises sont en place tant en Mairie, que sur les lieux concernés et sur le site internet de la Commune.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, soussignée, **Maître Anne KERISIT**,
Commissaire de Justice près les Tribunaux de QUIMPER,
membre de la SELARL Anne KERISIT et Thibault DUCHALAIS, Commissaires
de Justice domiciliés 10 route de l'Innovation à QUMPER

Certifie m'être rendue ce jour 2 rue du Général de Gaulle à PLOUHINEC, à l'effet de procéder à la mission qui m'a été confiée.

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : **02 98 52 22 90**

**kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr**

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : **02 98 92 02 64**



SUR PLACE, MES CONSTATATIONS SONT LES SUIVANTES :

Munie de l'arrêté du Maire en date du 16/01/2025 qui sera annexé au présent Procès-verbal et de l'affiche « Avis d'enquête publique » et ci-après reproduite :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Plouhinec

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté du 16/01/2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec.

Cette enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 17 février 2025 au vendredi 21 mars 2025 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, et a pour objet :

1. Révision du PLU (intégrant l'évaluation environnementale)
2. Abrogation de la carte communale
3. Zonage Assainissement des eaux usées
4. Schéma directeur et zonage assainissement des eaux pluviales

Monsieur Paul GALAN, désigné par le Tribunal administratif de RENNES en qualité de Commissaire Enquêteur, assurera six permanences à la Mairie de Plouhinec, sise Rue du Général de Gaulle :

- le lundi 17 février 9H00 à 12H00
- le lundi 24 février de 14H00 à 17H00
- le samedi 1er mars de 9H00 à 12H00
- le vendredi 7 mars de 14H00 à 17H00
- le samedi 15 mars de 9H00 à 12H00
- le vendredi 21 mars de 14H00 à 17H00

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), ainsi que les samedis dédiés aux permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier est également consultable en mairie (poste informatique) et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune : www.plouhinec.bzh

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel : mairie@plouhinec.bzh en indiquant "à l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur", ou les envoyer par écrit à l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
(Projet : Révision du Plan Local d'Urbanisme)
Mairie – Rue du G1 de Gaulle – 29780 PLOUHINEC.

Le Maire, Yvan MOULLEC

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



Je note que cette affiche de couleur jaune est apposée sur la vitre à l'entrée de la Mairie et qu'elle est visible de l'extérieur :



Je note par ailleurs que l'arrêté du Maire en date du 16/01/2025 est consultable sur la borne tactile d'affichage de la mairie à l'extérieur en cliquant sur l'icône « Révision du Plan Local d'urbanisme ».

A l'intérieur de la Mairie, dans la salle du conseil, je note la présence sur une table du dossier PLU en format papier et du registre d'enquête publique, le tout mis à la disposition du public :



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

**kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr**

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

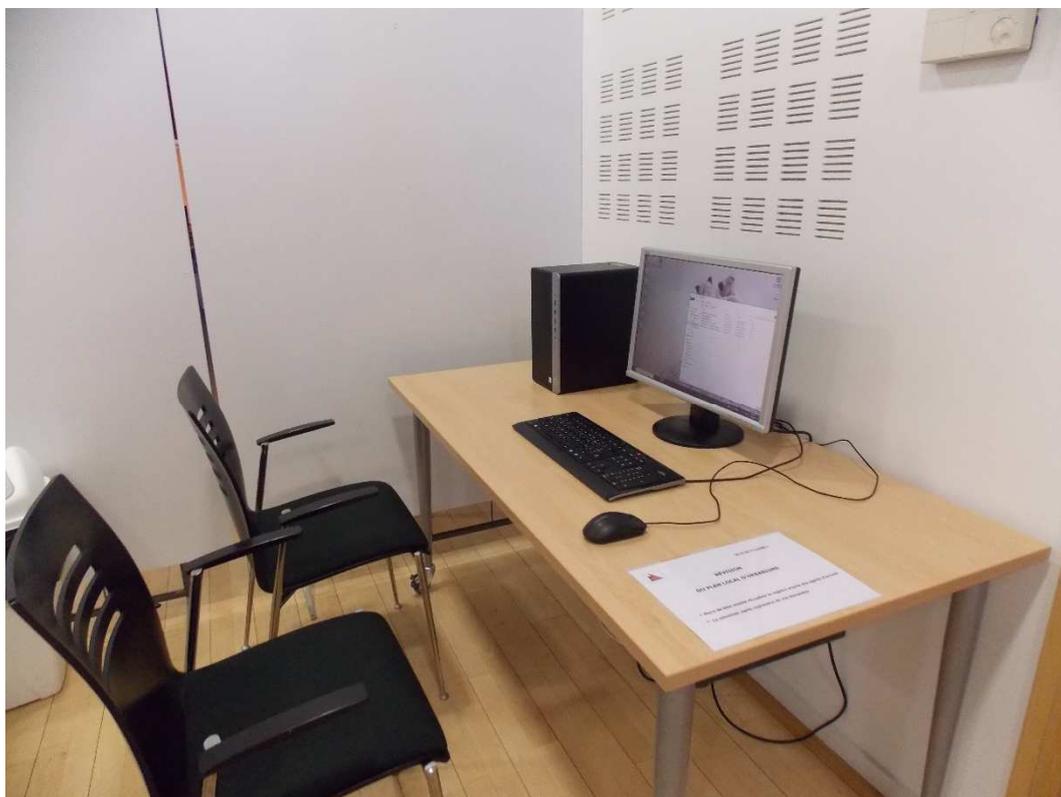
- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



Je note également la présence d'un poste informatique mis à disposition du public et permettant un accès dématérialisé au dossier PLU :



Je note enfin la présence du Commissaire Enquêteur présent pour sa permanence et d'une dizaine de personnes qui l'attendent devant la salle du conseil.

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



Puis je me suis rendue dans les différents points d'affichage concernés par l'enquête, où je note qu'une affiche identique à celle qui est en ma possession, est apposée :

→ **Sur la vitre extérieure de la médiathèque, rue des Ecoles :**



→ **Devant le CHM (club d'haltérophilie municipal), à côté :**



→ **Abords rond-point Ty Frapp :**



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



→ **Devant la Maison médicale, rue de Kergreac'h :**



→ **Au Bout du Pont du Goyen :**



→ **Devant le collège de Locquéran :**



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-uchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



→ **Devant l'Abri du Marin près du quai Jean Jadé :**



→ **Près de l'entrée de l'ancien lycée Jean Moulin place Pierre Quéré :**



→ **Sur une des grilles de l'entrée du cimetière St Julien :**



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-uchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



→ **Aux abords de la Plage de Kersiny :**



→ **Devant l'entrée du parking de la Plage de Mesperleuc :**



→ **En face du Port de Pors Poulhan**



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-uchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : 02 98 92 02 64



→ **Entrée de Ville rue du Général Leclerc devant le magasin
Sergent :**



→ **Abords de l'Eglise St Winoc - Centre Bourg, place Jean Moulin :**



→ **Abords du cimetière rue Lann Ilis :**



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : **02 98 52 22 90**

**kerisit-uchalais
@commissaire-justice.fr**

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

Attributaires des minutes

de PLOGASTEL ST
GERMAIN

Tél : **02 98 92 02 64**



Je me suis ensuite connectée au site internet de la Commune :

www.plouhinec.bzh

En tapant sur l'onglet « URBANISME » puis sur Révision du PLU avec la procédure en cours :



[Accueil](#) » [Urbanisme](#) » [PLU](#) » Révision du PLU > Procédure en cours

Révision du PLU > Procédure en cours

[Enquête publique](#)

[Arrêté d'ouverture de l'enquête publique](#)

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec, **du lundi 17 février au vendredi 21 mars 2025 inclus.**

[Le Commissaire Enquêteur assurera 6 permanences en mairie :](#)

- Lundi 17 février, de 9h à 12h
- Lundi 24 février, de 14h à 17h
- Le samedi 1er mars, de 9h à 12h
- Le vendredi 7 mars, de 14h à 17h
- Le samedi 15 mars, de 9h à 12h
- Le vendredi 21 mars, de 14h à 17h

[Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, accessible au public aux jours et horaires](#)

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : **02 98 52 22 90**

**kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr**

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

**Attributaires des minutes
de PLOGASTEL ST
GERMAIN**

Tél : **02 98 92 02 64**



Révision du PLU > Procédure en cours

Enquête publique

[Arrêté d'ouverture de l'enquête publique](#)

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec, **du lundi 17 février au vendredi 21 mars 2025 inclus.**

En cliquant sur « Procédure en cours » puis sur « Enquête Publique », je note la présence de l'affiche « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Le dossier est également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse mail : mairie@plouhinec.bzh en indiquant "à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur", ou les envoyer par écrit à l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
(Projet : Révision du Plan Local d'Urbanisme)
Mairie - Rue du général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC

**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de Plouhinec
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté du 16/01/2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec, à l'abrogation de la carte communale, à la délimitation des zonages d'assainissement EU/EP et au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Cette enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 17 février 2025 au vendredi 21 mars 2024 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Paul GALAN, désigné par le Tribunal administratif de RENNES en qualité de Commissaire Enquêteur, assurera six permanences à la Mairie de Plouhinec, sise Rue du Général de Gaulle :

- le lundi 17 février 9H00 à 12H00
- le lundi 24 février de 14H00 à 17H00
- le samedi 1er mars de 9H00 à 12H00
- le vendredi 7 mars de 14H00 à 17H00
- le samedi 15 mars de 9H00 à 12H00
- le vendredi 21 mars de 14H00 à 17H00

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), ainsi que les samedis dédiés aux permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier est également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le site Internet de la commune : www.plouhinec.bzh

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel : mairie@plouhinec.bzh en indiquant "à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur", ou les envoyer par écrit à l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
(Projet : Révision du Plan Local d'Urbanisme)
Mairie - Rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC.

Le Maire, Yvan MOULLEC

Puis sur « Arrêté d'ouverture de l'enquête publique », je vois s'afficher l'Arrêté du Maire en date du 16/01/2025.

**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : **02 98 52 22 90**

kerisit-duchalais

@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

Attributaires des minutes

de PLOGASTEL ST
GERMAIN

Tél : **02 98 92 02 64**



Je note également la présence d'un onglet « Révision du PLU > Enquête publique » dans lequel apparait l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et les dates et horaires des 6 permanences du Commissaire Enquêteur :



Révision du PLU < Consultation de l'enquête publique



Enquête publique

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Plouhinec, du **lundi 17 février au vendredi 21 mars 2025 inclus**.

Le Commissaire Enquêteur assurera 6 permanences en mairie :

- Lundi 17 février, de 9h à 12h
- Lundi 24 février, de 14h à 17h
- Le samedi 1er mars, de 9h à 12h
- Le vendredi 7 mars, de 14h à 17h
- Le samedi 15 mars, de 9h à 12h
- Le vendredi 21 mars, de 14h à 17h

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Le dossier est également consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse mail : mairie@plouhinec.bzh en indiquant "à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur", ou les envoyer par écrit à l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
(Projet : Révision du Plan Local d'Urbanisme)

J'annexe ci-après l'Arrêté du maire en date du 16/01/2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du PLU de PLOUHINEC :



Mairie de PLOUHINEC
Rue du Général de Gaulle
29780 PLOUHINEC
Tél. : 02 98 70 87 33

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2024
ID : 029-212901979-20250116-JRB20250103-AR

Le 16/01/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à la révision du plan local d'urbanisme, à l'abrogation de la carte communale, à la délimitation des zonages d'assainissement EU/EP et au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

Le Maire de la Commune de PLOUHINEC,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-2 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-19,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-8 et L. 2224-10 et R. 2224-8,
Vu le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,
Vu les délibérations en date du 5 octobre 2023 et du 4 juillet 2024 portant débat sur les orientations générales du PADD,
Vu la délibération en date du 3 octobre 2024 portant bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du PLU,
Vu l'avis des personnes publiques consultées,
Vu la décision n°E24000188/35 en date du 25 novembre 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes désignant Monsieur Paul GALAN en qualité de Commissaire-Enquêteur
Vu les pièces du dossier de la révision du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique,
Vu le courrier du SIVOM de la BAIE D'AUDIERNE en date du 14 janvier 2025,

ARRETE

Article 1 - Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de révision du PLU de la commune de Plouhinec du **Lundi 17 février 2025 à 9h00** au **Vendredi 21 mars 2025 à 17h00**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Cette enquête publique unique a pour objet :

1. Révision du PLU
2. Abrogation de la carte communale
3. Zonage assainissement des eaux usées
4. Schéma directeur et zonage assainissement des eaux pluviales



La révision du Plan Local d'Urbanisme porte sur les objectifs suivants :

- Préserver et renforcer l'identité de la commune ;
- Accueillir de nouveaux habitants, afin notamment de rajeunir la population ;
- Maîtriser l'étalement urbain par un équilibre entre le développement de l'urbanisation, et le renouvellement urbain (notamment en identifiant les zones de développement urbain prioritaire, et les espaces urbanisés densifiables) ;
- favoriser le développement économique en soutenant, de façon équilibré, l'ensemble des activités existantes et notamment :
 - préserver les espaces agricoles et naturels,
 - pérenniser les zones d'activités économiques,
 - développer le dynamisme commercial communale.
- Conforter l'activité touristique de la commune, notamment en préservant les campings ;
- Être attentif à la préservation des corridors biologiques et autres trames vertes et bleues, des espaces de respiration, au maintien de certains cônes de vue ;
- Valoriser le patrimoine culturel, architectural et paysager ;
- Prévenir les risques de submersion marine dans l'aménagement du territoire, dans l'objectifs de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux inondations ;
- Mettre le Plan Local d'urbanisme en compatibilité avec les documents supra-communaux notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille ;
- Améliorer les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme et redéfinir l'ensemble des outils réglementaires (emplacements réservés, espaces boisés classés, orientations d'aménagements...).

Article 2 - Personne(s) responsable(s) du projet - Siège de l'enquête

La personne responsable de la révision du plan local d'urbanisme, de l'abrogation de la carte communale, de la délimitation du zonage d'assainissement des eaux pluviales et du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales est la commune de Plouhinec, représentée par son Maire et dont le siège administratif est situé à la mairie de Plouhinec Rue du Général De Gaulle 29780 Plouhinec.

La personne responsable de la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées est le SIVOM de la BAIE D'AUDIERNE, représenté par son Président et dont le siège administratif est situé Rue Renoir BP50 - 29770 AUDIERNE.

Le siège de l'enquête publique sera à la mairie de Plouhinec Rue du Général De Gaulle 29780 Plouhinec.

Article 3 - Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ainsi que celui du commissaire enquêteur, sera approuvé par la personne responsable, ainsi que le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et les zonages d'assainissement relatifs au traitement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.

La carte communale sera corrélativement abrogée.

Article 4 - Nom et qualité du commissaire-enquêteur

Monsieur Paul GALAN été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.



Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées sur un support papier et sur un poste informatique à la mairie de Plouhinec aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie située Rue du Général De Gaulle 29780 Plouhinec (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ainsi qu'en en version dématérialisée sur le site internet de la Commune : <https://www.plouhinec.bzh>.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le(s) registre(s) papier ouvert(s) à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Plouhinec pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- par courrier postal avant le **21 mars 2025 à 17h** à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête Mairie de Plouhinec Rue du Général De Gaulle 29780 Plouhinec.
- par courriel à l'adresse suivante mairie@plouhinec.bzh avant le **21 mars 2025 à 17h** en précisant : courriel "A l'attention du Commissaire Enquêteur".

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues tout au long de l'enquête publique à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <https://www.plouhinec.bzh> pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la mairie de Plouhinec dès affichage du présent arrêté.

Les informations relatives à l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plouhinec pourront être consultées sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.plouhinec.bzh>

Article 6 - Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie lors des permanences suivantes :

- lundi 17 février de 9H00 à 12H00
- lundi 24 février de 14H00 à 17H00
- samedi 1er mars de 9H00 à 12H00
- vendredi 7 mars de 14H00 à 17H00
- samedi 15 mars de 9H00 à 12H00
- vendredi 21 mars de 14H00 à 17H00



Article 7 - Composition du dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend :

- Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 octobre 2024,
- Le bilan de la concertation,
- Le dossier relatif au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,
- Le dossier relatif à la délimitation du zonage d'assainissement relatif à la gestion des eaux pluviales,
- Le dossier relatif à la délimitation du zonage d'assainissement relatif au traitement des eaux usées,
- Le courrier de désignation du Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif,
- La mention des textes régissant l'enquête publique,
- La décision du conseil municipal autorisant le Maire à procéder à une enquête publique pour la révision du PLU,
- les pièces administratives afférentes à la procédure (délibérations, avis au public, justificatifs de la publicité de l'affichage...), dont le présent arrêté du Maire prescrivant la mise à enquête publique,
- Le résumé non technique,
- Les avis et consultations des personnes publiques consultées,
- L'Avis de la MRAe (ou la notification d'absence de réponse),
- La carte communale,
- L'affichette légale,
- La copie des insertions légales dans les journaux.

Article 8 - Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Sous réserve de prorogation conformément aux dispositions de l'article L.123-15 du Code de l'Environnement, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à M. le Maire de Plouhinec le dossier d'enquête, accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

La commune adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Préfet et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Plouhinec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet de la commune, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission en mairie.

Article 9 - Mesure de publicité

Par voie de presse, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après (*journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département*) :



- Le Télégramme
- Ouest France

Cet avis sera affiché sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :
<https://www.plouhinec.bzh>

Cet avis sera également affiché notamment à la mairie et en divers endroits stratégiques du territoire communal quinze jours au moins avant le début de cette enquête publique. Il sera publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Plouhinec. Ces affichages seront certifiés par M. le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 10 - Informations relatives à l'enquête publique

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Yvan MOULLEC Maire de la commune de Plouhinec.

Article 11 - Notification et exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie jusqu'à la clôture de l'enquête publique et sera publié au recueil des actes administratifs.

M. Le Maire de la commune de Plouhinec est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée :

- à Monsieur le Préfet
- à Monsieur le Commissaire Enquêteur
- à Monsieur le Président du SIVOM
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif

Fait à Plouhinec,
Le Maire,



**SELARL
Anne KERISIT
& Thibault
DUCHALAIS**

Commissaires de Justice

10 route de l'Innovation
29000 QUIMPER

Tél. : 02 98 52 22 90

kerisit-duchalais
@commissaire-justice.fr

Bureaux annexes :

- 4bis rue Léon Blum
29100 DOUARNENEZ

- 12 rue Louis Pasteur
29770 AUDIERNE

Attributaires des minutes

de PLOGASTEL ST
GERMAIN

Tél : 02 98 92 02 64



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de
CONSTAT pour servir et valoir ce que de droit.

Anne KERISIT
COMMISSAIRE DE JUSTICE



COUT :

Honoraires Art L.441-1
Déplacement et photos 300.00

HT 300.00
TVA à 20 % 60.00

TTC 360.00 Euros